

Arrêté n° 6201 MFT/DGRH du 16 juillet 2024 portant date d'ouverture et organisation matérielle d'un concours externe de recrutement d'assistants socio-éducatifs de catégorie B, relevant de la fonction publique de la Polynésie française

(NOR : DRH24507822AM)

Paru in extenso au journal officiel n°79 N du 19/07/2024 à la page 11451 dans la partie Ministère de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle

Version en vigueur au 15/11/2024

La ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle,
Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
Vu l'arrêté n° 815 PR du 3 juin 2024 modifié portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
Vu l'arrêté n° 818 PR du 3 juin 2024 relatif aux attributions de la ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle ;
Vu l'arrêté n° 824 CM du 13 juin 2024 portant autorisation d'ouverture de concours relevant de la filière administrative et financière, de la filière technique, de la filière socio-éducative et de la filière de la santé de la fonction publique de la Polynésie française, au titre des années 2024 et 2025,

Arrête :

Article 1er

Est organisé un concours externe pour le recrutement d'assistants socio-éducatifs.

Art. 2

Les conditions d'accès au présent concours et la nature des épreuves figurent en annexe n° 1 du présent arrêté.

Art. 3

Le nombre de postes à pourvoir figure en annexe n° 2 du présent arrêté.

Art. 4

Le calendrier des opérations du présent concours se décline comme suit :

- la période d'inscription : du jeudi 1er août 2024 au lundi 2 septembre 2024 ;
- la date de passation des épreuves d'admission : à compter du mardi 1er octobre 2024.

Art. 5

Un centre d'examen est ouvert à Tahiti.

Art. 6

La directrice générale des ressources humaines par intérim est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 16 juillet 2024.

Pour la ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle, et par délégation, la directrice générale des ressources humaines p.i.,
Moerani LEHARTEL

Annexe 1 - Conditions d'accès au concours et nature des épreuves

Annexe 2 - Liste des postes d'assistant socio-éducatif mis à concours Rédaction issue de Arrêté n° 11408 MFT/DGRH du 8 novembre 2024

Voir toutes les modifications dans le temps :

- [Arrêté n° 6201 MFT/DGRH du 16 juillet 2024](#), JOPF n° 79 N du 19/07/2024 à la page 11451
- [Arrêté n° 8331 MFT/DGRH du 9 septembre 2024](#), JOPF n° 107 N du 24/09/2024 à la page 17614
- [Arrêté n° 8848 MFT/DGRH du 19 septembre 2024](#), JOPF n° 107 N du 24/09/2024 à la page 17623
- [Arrêté n° 11408 MFT/DGRH du 8 novembre 2024](#), JOPF n° 132 N du 15/11/2024 à la page 21196

Annexe 1 - Conditions d'accès au concours et nature des épreuves

Textes règlementaires en vigueur :

- Délibération n° 95-236 AT du 14 décembre 1995 modifiée
- Arrêté n° 252 CM du 14 décembre 2004 modifié

I) CONDITIONS D'ACCES

Seuls pourront se présenter au concours des assistants socio-éducatif, les candidats remplissant les conditions ci-dessous :

- être de nationalité française ;
- être âgé d'au moins 18 ans et au plus tard de 62 ans au 1^{er} janvier 2024 ;
- **Le concours externe est ouvert :**
 - 1° Pour la spécialité « assistance de service social », aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'assistant de service social ;
 - 2° Pour la spécialité « éducation spécialisée », aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé ;
 - 3° Pour la spécialité « conseil en économie sociale et familiale », aux candidats titulaires du diplôme d'Etat de conseiller en économie familiale et sociale ;
 - 4° Pour la spécialité « animateur socio-éducatif », aux candidats titulaires du diplôme d'Etat aux fonctions d'animation ;
 - 5° Pour la spécialité « éducateur de jeunes enfants », aux candidats titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants.

II) MODALITES D'INSCRIPTION

L'enregistrement des inscriptions s'effectue au choix :

- **en ligne** sur le site internet de la direction générale des ressources humaines : www.fonction-publique.gov.pf
- **par voie postale** en adressant le dossier d'inscription complet à l'adresse suivante :

Direction générale des ressources humaines
BP 124 – 98713 Papeete

A l'appui de leur inscription par voie électronique ou postale, les candidats devront fournir :

S'agissant du concours externe :

- une copie de la pièce d'identité justifiant de la nationalité française du candidat (carte nationale d'identité ou passeport) ;
- une copie du diplôme requis ci-dessus.
- **Pour les candidats reconnus travailleurs handicapés :**
 - 1) Une copie de la notification de décision délivrée par la COTOREP en cours de validité ;
 - 2) Le cas échéant, un certificat médical, datant de moins de 6 mois, établi par un médecin agréé, précisant la nature des aides humaines et techniques, ainsi que les aménagements nécessaires aux épreuves écrites du concours.

Toute inscription, qu'elle soit électronique ou par voie postale, incomplète ne sera pas prise en considération. Il appartient aux candidats de s'assurer de la complétude de leur dossier avant transmission.

III) NATURE DES EPREUVES

Les épreuves d'admission du concours externe sont les suivants :

1° Un entretien avec le jury pour apprécier les aptitudes des candidats à exercer leur profession dans le cadre des missions remplies par les services et établissements publics chargés de l'action sanitaire et sociale, suivi d'une série de questions portant sur la connaissance de la Polynésie française, de ses institutions, de sa société, de son histoire, de sa culture et de son environnement ; au cours de cet entretien, seront également jugées la présentation, l'expression orale et la motivation du candidat (durée 30 minutes, coefficient : 5) ;

2° Un entretien facultatif en langue tahitienne portant sur un sujet d'ordre général (durée 20 minutes, coefficient : 2).

La note obtenue à l'épreuve facultative ne peut entrer en ligne de compte en vue de l'admission que pour sa part excédant la note de 10 sur 20.

Annexe 2 - Liste des postes d'assistant socio-éducatif mis à concours

1°) Concours externe : 34 postes

N°	N° de poste	Entité	Lieu d'affectation géographique
1	865	Centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF)	Tahiti, Pirae
2	1869	Centre hospitalier de la Polynésie française (CHPF)	Tahiti, Pirae
3	543	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Punaauia
4	6007	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Mahina
5	6022	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Punaauia
6	6026	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Faa'a
7	6034	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Mahina
8	6035	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Faa'a
9	6064	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Papeete
10	6075	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Moorea, Maïao
11	6091	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Taravao
12	6539	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Taravao
13	6786	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Moorea, Maïao
14	8313	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Mahina
15	8442	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Mahina
16	8677	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Punaauia
17	8679	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Papeete
18	8685	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Punaauia
19	9248	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Papara
20	9540	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Taravao
21	9693	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Punaauia
22	9767	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Punaauia
23	9768	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Moorea, Maïao
24	9769	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Taravao
25	9772	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Faa'a
26	9774	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Australes, Tubuai
27	9989	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Punaauia
28	9993	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Marquises Nord
29	10104	Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)	Tahiti, Pirae
30	251229	Fare Tama Hau (FTH)	Tahiti, Papeete
31	251244	Fare Tama Hau (FTH)	Tahiti, Punaauia
32	251255	Fare Tama Hau (FTH)	Marquises Nord
33	151216	Institut d'insertion médico-éducatif (IIME)	Tahiti, Pirae
34	151228	Institut d'insertion médico-éducatif (IIME)	Tahiti, Paea